

Commission permanente du conseil d'agglomération
sur l'environnement, le transport et les infrastructures

**Plan d'action 2007-2009
du Premier plan stratégique de développement durable
de la collectivité montréalaise**

**Rapport de consultation
et recommandations**

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 13 décembre 2006**

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Président

*M. Michael Applebaum
Arrondissement de Côte-
des-Neiges-Notre-Dame-
de-Grâce*

Vice-président

*M. Edgard Rouleau
Ville de Dorval*

Membres

*M. Richard Bélanger
Arrondissement de l'Île-
Bizard-Sainte-Geneviève*

*M. Sylvain Lachance
Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-
Parc-Extension*

*M. Joe Magri
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lyn Thériault Faust
Arrondissement de
Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve*

*M. Campbell J. Stewart
Ville de Montréal-Ouest*

Montréal, le 13 décembre 2006

Monsieur Claude Trudel,
Président du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le président,

Conformément au règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur l'environnement, le transport et les infrastructures, le rapport de la consultation publique tenue les 14 et 23 novembre 2006, ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 29 novembre 2006, sur le plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé)

Michael Applebaum
Président

(original signé)

Christiane Bolduc
Secrétaire-recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	4
LE PLAN D'ACTION 2007-2009 DU PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE	5
Mise en contexte.....	5
Les grandes lignes du plan d'action 2007-2009	5
COMMENTAIRES DU PUBLIC	8
COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION	9
RECOMMANDATIONS	10
ANNEXE 1	
Liste des intervenants.....	13
ANNEXE 2	
Liste de mémoires déposés.....	13

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures a procédé à l'étude publique de la proposition de plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise les 13 et 24 novembre 2006. La commission a par la suite adopté ses recommandations, à l'unanimité des membres présents, le 29 novembre 2006.

Près de 500 personnes œuvrant, entre autres, dans les domaines de l'environnement et des secteurs connexes ont été invitées à participer à l'étude publique. L'ensemble des maires d'arrondissement et des villes reconstituées, des conseillers de ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement et des directeurs des services corporatifs ont également reçu une lettre d'invitation. Au total, environ 600 personnes ont été avisées de la tenue de cette étude. De plus, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias et un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone ainsi que sur le site Internet de la Ville. Ces documents précisaient la date de la séance publique de la commission ainsi que les modalités de participation du public.

Au cours de l'assemblée publique du 14 novembre 2006, la Direction de l'environnement du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement a présenté la proposition de plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. L'assemblée publique du 23 novembre 2006 a permis de recueillir les commentaires du public et des organismes œuvrant dans ce secteur d'activités et de recevoir leurs mémoires. Près de 30 personnes ont assisté à l'assemblée. La commission y a entendu dix intervenants et a reçu 5 mémoires. Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'occasion de l'assemblée publique du 29 novembre 2006.

Lors de la tenue de ses travaux, la commission a pu compter sur la collaboration de Mme Chantal I. Gagnon, directrice, Direction de l'environnement et de Mme Danielle Lussier, chef d'équipe, équipe de coordination-développement durable, à la Direction de l'environnement. Cette consultation a nécessité à la commission trois séances de travail afin d'étudier le plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, de préparer l'assemblée publique, d'analyser les interventions et formuler ses recommandations.

Le présent document peut être consulté sur la page Internet des commissions à www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

LE PLAN D'ACTION 2007-2009 DU PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE

MISE EN CONTEXTE

La notion de développement durable peut être définie comme étant un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs ». Dans cette perspective, le développement durable suppose un développement qui soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

La Ville de Montréal souscrit entièrement à cette définition et elle s'est dotée, en avril 2005, d'un premier plan stratégique de développement durable. Ce plan est le fruit d'une démarche de mobilisation de la collectivité montréalaise entreprise à la suite des recommandations du Sommet de Montréal tenu en juin 2002. Il s'agit d'un document d'orientation et d'action pour Montréal en matière de développement durable.

L'approche choisie par Montréal a été de regrouper, dans un premier temps, des partenaires issus de milieux divers, soit des secteurs privé, scolaire, syndical et associatif, et de les mobiliser autour d'un plan d'action qu'ils se sont engagés à réaliser au cours de la phase de démarrage 2005-2006. C'est dans ce même esprit de collaboration avec les organismes partenaires que s'est développée la phase 2007-2009.

L'assemblée publique visait à recueillir des opinions et des commentaires pouvant être pris en compte pour la mise en œuvre et l'application du plan d'action 2007-2009.

LES GRANDES LIGNES DU PLAN D'ACTION 2007-2009

La proposition de plan d'action 2007-2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* est en continuité avec les orientations du Plan adopté en avril 2005. De plus, la démarche entreprise pour élaborer le plan d'action 2007-2009 est similaire à celle qui a été menée lors de l'élaboration de la phase de démarrage 2005-2006. Elle est basée sur une collaboration active de représentants des principales sphères d'activités de la société et de représentants de l'administration municipale de l'agglomération de Montréal. Ceux-ci participent au comité de liaison et au comité des partenaires et accompagnent l'administration municipale tout au long de cette démarche d'élaboration.

Le plan d'action 2007-2009 est centré autour de quatre orientations prioritaires :

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels
Pratiquer une gestion responsable des ressources
Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, institutions et commerces.

Les actions de la phase 2007-2009 s'articulent autour de ces 4 grandes orientations. Pour la période 2007-2009, de nouvelles actions ont été proposées pour chacune de ces quatre orientations, alors que se poursuivront en parallèle d'anciennes actions qui dans certains cas ont été bonifiées et qui feront l'objet d'un suivi.

Ces actions, nouvelles ou bonifiées, sont présentées ci-après, en fonction de chacune des quatre orientations prioritaires.

En regard de l'orientation prioritaire *Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*, le plan d'action propose, entre autres, les nouvelles actions ou les actions bonifiées suivantes pour 2007-2009:

- Implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements neutres en carbone;
- Mettre en oeuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Poursuivre le virage vert dans la gestion du matériel roulant.

Pour l'orientation *Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels*, le plan d'action 2007-2009 propose de :

- Réduire les impacts liés à présence d'îlots de chaleur urbains;
- Multiplier les projets Quartiers 21;
- Renaturaliser les berges et favoriser la biodiversité;
- Lutter contre le bruit;
- Mettre en oeuvre des mesures d'apaisement de la circulation.

Par rapport à l'orientation *Pratiquer une gestion responsable des ressources*, les nouvelles actions proposées sont les suivantes :

- Tenir de événements éco-responsables;
- Étendre le programme de type Éco-quartier;
- Détourner les résidus verts et les résidus de table de l'élimination;
- Implanter de nouveaux éco-centres;
- Assurer la qualité des eaux pluviales qui se déversent dans les cours d'eau;
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Enfin, en ce qui a trait à l'orientation *Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces*, le plan 2007-2009 propose de :

- Devenir un centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies;

- D'intégrer le développement durable aux pratiques de gestion.

D'ici la fin de l'année 2006, un nouveau défi sera lancé à tous les partenaires, soit les représentants des milieux privé, public, associatif et éducatif afin qu'ils s'engagent à réaliser certaines des 33 actions de la phase 2007-2009, parmi lesquelles 16 sont nouvelles. Ces partenaires seront appelés à préciser leur contribution spécifique dans la mise à oeuvre du Plan. Les arrondissements, les municipalités liées et les services centraux de l'agglomération de Montréal seront aussi invités à s'engager et à réaliser les actions proposées de la phase 2007-2009.

Tout comme lors de la phase de démarrage 2005-2006, un bilan annuel présentera l'état d'avancement des actions.

COMMENTAIRES DU PUBLIC

Les citoyens et les représentants d'organismes associatifs et politiques qui sont intervenus lors des assemblées publiques du 14 et du 23 novembre ont fait état de leurs préoccupations sur différents aspects de la proposition de plan d'action 2007-2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. Si l'ensemble des intervenants ont salué les efforts entrepris par l'administration municipale pour mettre sur pied son plan de développement durable, plusieurs ont soulevé des aspects qui méritent attention.

C'est le cas de M. Jean Laroche de l'Éco-quartier Saint-Sulpice qui a fait valoir que le mandat des Éco-quartiers n'a pas été révisé depuis la création de ces groupes d'action environnementale en 1995 et qu'il conviendrait à ce stade-ci d'élargir leur action à des enjeux environnementaux devenus plus larges et plus complexes. Cette préoccupation a été reprise par M. Pierre Vaillant de l'Éco-quartier Sault-au-Récollet qui a fait un commentaire général sur la visibilité du plan d'action qui ne jouit pas d'une promotion et d'une publicisation suffisante de ses diverses actions auprès de la population.

La question des pistes cyclables a également suscité plusieurs commentaires de la part des représentants des partis politiques Vision Montréal et Projet Montréal ainsi que la représentante du Forum jeunesse de l'île de Montréal. Tous ces intervenants sont d'avis que la Ville doit bonifier le plus rapidement possible le réseau actuel de voies cyclables et établir des liens avec les réseaux isolés de plusieurs arrondissements face à l'importance des enjeux liés à l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs éléments touchant le secteur des matières résiduelles ont été soulevés, entre autres par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Il a été question de la mise en place de nouveaux éco-centres, de la collecte des résidus verts et du compostage, de l'utilisation de vaisselle durable dans les institutions d'enseignement et les restaurants, et des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de récupération de 65% fixés par le gouvernement.

Pour sa part, M. Gilbert Bauer a attiré l'attention de la commission sur l'importance du bruit et de la production de gaz à effet de serre liée à la circulation aérienne au-dessus de Montréal. Il se demande ce que les autorités entendent faire à ce sujet.

Mme Thuillier de Projet Montréal a quant à elle soulevé l'importance de la problématique liée à la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts. Elle s'est dit étonnée que le plan n'ait pas retenu cette thématique comme prioritaire pour la phase 2007-2009.

Enfin, plusieurs intervenants ont demandé que soient chiffrées les actions en fonction des cibles à atteindre et que soient mis en place des indices de mesure.

COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la commission ont tenu trois séances de travail au cours desquelles ils ont pu se familiariser avec les différentes orientations prioritaires et actions proposées du plan d'action 2007-2009.

Ils se sont intéressés à plusieurs aspects du dossier dont celui des pistes cyclables et du transport en commun qui leur est apparu fondamental dans le contexte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. On a, entre autres, demandé des précisions sur la façon dont des mécanismes de compensation pour des déplacements neutres en carbone peuvent être instaurés. En rapport avec la publicisation du plan d'action, un autre membre de la commission a suggéré de faire valoir les bénéfices environnementaux liés à un bon comportement plutôt que de mettre l'accent sur l'amende.

Pour certains dossiers, on a fait mention de la possibilité d'un échange d'expertise entre l'agglomération, les arrondissements et les villes liées notamment en ce qui a trait au bruit généré par la circulation aérienne. À ce sujet, on a cité l'existence d'un comité d'étude auquel participent la ville de Dorval et Transports Canada.

En ce qui a trait aux Éco-quartiers, il est suggéré que pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement en matière de recyclage, l'action de ces groupes devrait se concentrer sur le mandat original qui est notamment d'accroître la participation de la population au recyclage et à la récupération.

Dans le dossier de la gestion des matières résiduelles, on dit souhaiter qu'un plan d'action soit mis en place entre les arrondissements et les villes liées. Il est également fait mention du cadre financier actuel de l'administration municipale et de la difficulté dans ce contexte de mettre en place des méthodes coûteuses liées au recyclage et à la gestion de déchets. Un membre de la commission suggère de trouver de nouvelles façons de faire qui permettraient de réduire les coûts, par exemple, en favorisant les sites de transbordement ou en réduisant de deux à une le nombre de collecte de déchets par semaine.

Enfin, un membre de la commission retient qu'à la lumière des interventions et des commentaires entendus, les notions d'environnement et de développement durable sont liées de près à celle de l'économie et il invite ses collègues à en tenir compte lors de la formulation des recommandations. Pour en arriver à une meilleure approche du développement durable, il suggère d'élargir le champ de vision, de ne pas regarder l'arbre seulement, mais aussi la forêt derrière.

LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 29 novembre 2006.

La commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les gestionnaires qui ont participé au processus d'étude publique pour la qualité de leurs interventions lors des assemblées publiques et des séances de travail de la commission.

ET RECOMMANDE :

Attendu l'adoption du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise par le comité exécutif de la Ville de Montréal en avril 2005;

Considérant que ce plan est le résultat d'une vaste concertation avec de nombreux partenaires de tous les secteurs de la vie montréalaise;

Considérant les actions proposées pour le plan d'action 2007-2009;

Considérant l'importance de mobiliser de plus en plus d'acteurs sur la voie du développement durable;

Considérant l'engagement de la Ville et de ses partenaires sur la voie du développement durable;

Considérant l'importance d'élargir la portée de l'action du plan stratégique de développement durable;

Recommandations générales

Recommandation 1

De mobiliser les villes d'agglomération afin qu'elles adhèrent au plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Recommandation 2

De mettre en place une stratégie de promotion des actions prévues au plan d'action 2007-2009 afin d'en augmenter la visibilité auprès de la population, d'obtenir une plus grande adhésion du public et de développer une image de Montréal, ville de développement durable.

Recommandation 3

De continuer à mesurer et chiffrer les impacts des actions proposées en regard des cibles à atteindre, d'assurer un suivi concret des actions à partir de balises, d'indices de mesures et d'échéanciers précis, et de tenir un bilan annuel de l'ensemble des activités du plan d'action.

Recommandation 4

D'ajouter l'orientation stratégique visant la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts au nombre des orientations prioritaires retenues pour le plan d'action 2007-2009.

Sur la question de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Recommandation 5

Dans le cadre de l'implantation de mécanismes de compensation pour des déplacements neutres en carbone, s'assurer que des compensations financières sont versées à des organismes pouvant contribuer à la réduction de la production de GES à Montréal ou à l'adaptation aux changements climatiques.

Recommandation 6

De poursuivre, tel que proposé au plan d'action de développement durable, l'action visant à accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo afin d'atteindre les objectifs fixés sur l'ensemble du territoire de Montréal et des villes liées.

Recommandation 7

De poursuivre, dans le cadre du plan vélo en cours d'élaboration, et en partenariat avec les autorités locales et les services administratifs, des efforts en vue d'augmenter et de bonifier le réseau actuel de voies cyclables et d'établir des liens entre les réseaux de voies cyclables isolées de plusieurs arrondissements et villes liées afin de répondre aux besoins de la clientèle cycliste.

Sur la question de la qualité des milieux de vie résidentiels :

Recommandation 8

De rehausser la nature des interventions liées au projet *Quartiers 21* afin qu'elles répondent à l'ensemble des facettes du développement durable et demander au Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement de faire des représentations auprès de partenaires gouvernementaux potentiels afin que soit amélioré le financement de l'action des projets *Quartiers 21*.

Recommandation 9

D'envisager la contribution de l'OACI, d'Aéroport de Montréal et de Transports Canada, au Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise quant à l'évaluation de l'impact que présentent le bruit et les GES causés par la circulation aérienne au-dessus de Montréal et d'y apporter des mesures d'allègement.

Sur l'application d'une pratique d'une gestion responsable des ressources :

La Commission tient à émettre un commentaire général sur la question des matières résiduelles pour laquelle plusieurs recommandations lui ont été transmises.

Considérant que l'agglomération de Montréal travaille actuellement à l'élaboration de son plan directeur de gestion des matières résiduelles, la commission propose de transmettre aux responsables tous les éléments des mémoires qui touchent la question des matières résiduelles et elle recommande :

Recommandation 10

De soumettre à la consultation publique le plan directeur de gestion des matières résiduelles qui sera déposé en 2007.

ANNEXE 1

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean Laroche, Éco-quartier Saint-Sulpice
Mme Estelle Gaudry, résidente du Plateau Mont-Royal
Pierre Vaillant, Éco-quartier Sault-au-Récollet
M. Vincent Ranger, Forum jeunesse de l'Île de Montréal
M. Robert Ménard, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
MM. Robert Laramée et François Morin, Vision Montréal
M. Daniel Reid, citoyen
Mme Émilie Thuillier, Projet Montréal
M. Gilbert Bauer, citoyen

ANNEXE 2

LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS

PROJET MONTRÉAL
FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DS DÉCHETS
VISION MONTRÉAL
ÉCO-QUARTIER SAINT-SULPICE